



Jeudi 8 décembre 2016

Communiqué de presse

Revalorisation des salaires et des carrières dans le second degré

Le Comité technique ministériel de l'Éducation Nationale (CTM) d'hier 7 décembre était chargé de donner un avis sur les projets de décret portant reconstruction de la carrière des personnels d'enseignement et d'éducation et revalorisation de leurs grilles de rémunération suite aux discussions sur les « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) tenues à la Fonction publique.

Le SNES-FSU s'est prononcé en faveur de ces textes car il considère que de nombreuses avancées y ont été obtenues tant sur la restructuration de la carrière que sur l'augmentation des salaires. Il a toutefois porté des amendements et pointé les insuffisances du dispositif.

Cette revalorisation d'ensemble est inédite depuis 1989. Elle constitue une première étape sur laquelle le SNES-FSU entend s'appuyer pour construire de nouvelles mobilisations afin d'obtenir une revalorisation plus ambitieuse de nos métiers, nos salaires et nos carrières. Le SNES-FSU acte aussi positivement la création d'un nouvel espace indiciaire en fin de carrière mais en dénonce les modalités d'accès trop restreintes et demande que l'ensemble des collègues en fin de carrière puisse en bénéficier. Cependant cette revalorisation ne suffira pas, en l'état, à restaurer l'attractivité de nos professions, notamment en début de carrière.

La réforme de l'évaluation des personnels continue de faire débat : le ministère propose un système certes plus transparent et plus égalitaire, mais qui pose de nombreux problèmes quant aux modalités et aux critères d'évaluation retenus. L'évaluation doit être centrée sur le cœur pédagogique du métier, dans le respect du principe de la liberté pédagogique, et non sur des activités périphériques du métier.

Ces textes ont été approuvés par 11 voix pour (6 FSU, 4 UNSA, 1 CFDT) et 4 contre (2 FO, 1 SNALC, 1 CGT). Ils seront ensuite complétés par des arrêtés portant notamment sur les modalités et les critères d'évaluation des personnels, sujets non traités dans les décrets. À la demande expresse du SNES-FSU, le CTM sera consulté sur ces arrêtés.

Frédérique ROLET - Secrétaire générale

Xavier MARAND - Secrétaire général adjoint